

In Majorib. et Minor Semin. en celui de *In aliquib. Semin.*, désormais plus juste. Le mot *aliquibus* exclut alors les maisons où l'on a déjà solennisé la fête le jour même. (5). J. S.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Ecrites pour la *Semaine religieuse* de Montréal

Ce qu'il faut penser du XIXe siècle. — Par Mgr G. Bonomelli, évêque de Crémone. — (Paris, librairie Vic et Amat.

Mgr Bonomelli, né en 1831, a traversé plus des deux tiers du siècle qu'il essaie de juger au point de vue scientifique, politique, social, moral et religieux. Elevé à l'épiscopat en 1871, il s'est fait connaître par un grand nombre d'ouvrages, et il a conquis ainsi une place remarquable dans l'épiscopat italien.

Son travail, traité, ainsi que s'exprime l'auteur lui-même, d'une manière brève, simple et populaire, écarte les questions subtiles, les hauts et profonds raisonnements, les polémiques toujours fâcheuses et peu utiles. Il essaie seulement d'établir le bilan de la situation du monde à son passage d'un siècle à un autre. Qu'avons-nous gagné ou perdu dans le XIXe siècle qui vient de finir ? Que pouvons-nous espérer du XXe siècle qui se lève ?

La réponse de Mgr Bonomelli, développée en cent-cinquante pages pleines de vie et d'intérêt, de considérations sérieuses et de justes aperçus, conclut au progrès général réalisé dans toutes les sphères de l'activité humaine. « *Je pense, dit-il, qu'il ne peut y avoir homme*

(5) Il ne faut pas appliquer cette remarque aux autres solennités. On n'est pas tenu de faire la solennité de S. Thomas dans les séminaires où l'on a déjà célébré la fête. Mais on doit toujours, dans les églises et chapelles publiques, faire la solennité des fêtes de la Purification, de S. Joseph, l'Annonciation, etc., indiquées dans l'ORDO, lors même qu'on aurait chanté la messe de la fête et qu'il y aurait eu assistance nombreuse. La Congrégation oblige même dans ce cas à faire la solennité (S. R. C. 6 mars 1896, IV *Quebecen.* n. 3890). Il n'est permis d'omettre cette solennité que dans les églises où la fête est chômée, comme la fête de Ste Anne, à Varennes, et celle de S. François-Xavier, à Caughnawaga. Dans ce cas il n'y a plus de raison de faire la solennité le dimanche suivant et par conséquent on ne peut la faire, l'indult ne s'appliquant pas à ces paroisses.

J. S.